

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 197-198

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

VOTATIONS

● Les Suisses ont approuvé à une large majorité (55,7 % contre 44,3 %) un moratoire interdisant pendant cinq ans l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture. C'est un échec cuisant pour le gouvernement, le Parlement et les milieux scientifiques. La totalité des cantons ont voté « oui ». C'est ainsi la 15^e initiative que le peuple suisse accepte.

Par 50,6 % contre 49,4 % des voix, le peuple a finalement accepté la révision de la loi sur le travail permettant l'ouverture de magasins dans les gares et aéroports. Pourtant seuls 7 des 26 cantons ont dit « oui ». Le message du peuple semble clair : tout autre projet de libéraliser le travail du dimanche n'aura aucune chance d'être approuvé.

INITIATIVES

OUI À LA MÉDECINE DOUCE ...



● Le peuple suisse aura vraisemblablement son mot à dire sur la reconnaissance des médecines douces. L'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires » a été déposée auprès de la Chancellerie fédérale munie de 140 000

signatures, soit 40 000 de plus que le minimum requis. Elle exige notamment le remboursement des cinq thérapies alternatives exclues en juin dernier du catalogue de l'assurance maladie de base. L'initiative demande que les médecines complémentaires – telles que l'homéopathie, l'acupuncture, les naturopathies ou les médecines chinoise, tibétaine et indienne – soient traitées sur un pied d'égalité avec la médecine dite « académique », ce qui passe par l'adaptation de toute une série de lois et d'ordonnances existantes.

● L'initiative « Sauver la forêt suisse » a été déposée à Berne, munie de 115 526 signatures. Lancée sous l'égide de la fondation de Franz Weber, Helvetia Nostra, elle entend empêcher « la transformation de la plupart de nos forêts en de sinistres monocultures livrées à la seule recherche d'un profit rapide ». En pratique, les milieux forestiers entendent apporter « sept retouches » visant à renforcer la responsabilité de la Confédération et des cantons dans la gestion des forêts et garantir leur multifonctionnalité. Ces mesures vont de la protection contre les avalanches à la préservation d'espaces pour les sportifs et les promeneurs. À noter que ce sont les cantons urbains qui ont fourni à l'initiative le plus de signatures.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, à l'initiative de la Croix-Rouge suisse, environ 35 000 enfants autrichiens souffrant de carences ou de malnutrition ont été accueillis en Suisse par des familles. Près de 60 ans après la fin de la guerre, une manifestation de souve-



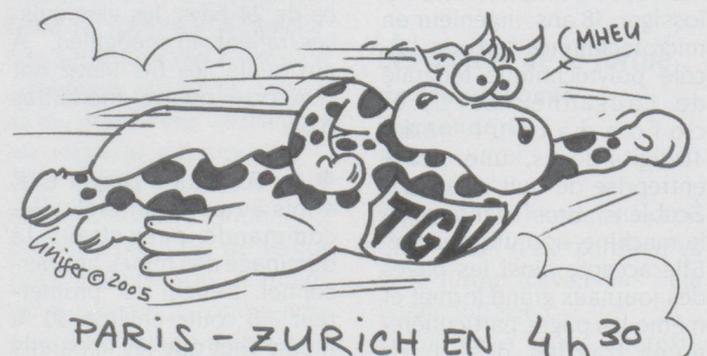
nir et de remerciement a eu lieu à Berne en présence des ministres des Affaires étrangères des deux pays et de quelque 200 « enfants suisses ». La ministre autrichienne des Affaires étrangères a remercié toutes les personnes qui, en s'engageant personnellement, à l'époque, ont montré que la Suisse était « une grande puissance humanitaire ». En marge de la manifestation une rencontre de travail a eu lieu, à propos de la politique européenne de la Suisse dans la perspective de la présidence autrichienne de l'UE au premier semestre 2006.

TRANSPORTS, COMMUNICATION, ENVIRONNEMENT

● Dès juin 2007, Bâle ne sera plus qu'à trois heures trente et Zurich à quatre

heures trente de Paris en train. Grâce au raccordement de la Suisse au TGV Est, les Alémaniques gagneront une heure trente par rapport à aujourd'hui. Quatre relations journalières directes sont prévues entre Bâle et Paris, trois entre Zurich et Paris. Les futurs TGV posséderont un design intérieur dessiné par le couturier Christian Lacroix.

● Les syndicats demandent aux CFF une augmentation de 3 % de la masse salariale. Cette revendication, assortie de celle d'un montant minimum pour les bas revenus, est censée rattraper la perte du pouvoir d'achat des salariés des Chemins de fer fédéraux. Le personnel a réalisé un gain de productivité énorme avec Rail 2000, soulignent les quatre syndicats.



INTÉRIEUR

● Les jeunes doivent recevoir des indemnités de chômage s'ils ne trouvent pas d'emploi pour cause de service militaire imminent. Le Conseil des États a passé outre l'opposition de Joseph Deiss et approuvé une motion dans ce sens par 23 voix contre 1.

● Les langues nationales devraient avoir la priorité dans l'enseignement. La commission de l'éducation du Conseil national veut que la Confédération et les cantons s'engagent à ce que le premier idiome étranger enseigné soit l'une des quatre langues du pays. Par 17 voix contre 3, la commission a décidé d'inscrire cet objectif dans la loi sur les langues. Cette décision, qui fait écho à une initiative parlementaire du conseiller national Didier Berberat (PS/NE), intervient alors que la question de l'enseignement des langues suscite de nombreux remous. Presque tous les cantons alémaniques ont en effet décidé de donner la priorité à l'anglais. La commission parlementaire a recommandé l'acceptation de l'initiative populaire, contre l'avis du gouvernement.

● Depuis le début de cette année, les citoyens suisses disposent d'une carte européenne d'assurance maladie pour leur séjour dans un État membre de l'UE. Ils la présentent lorsqu'ils doivent bénéficier de prestations médicales, suite à une maladie ou un accident. L'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE engageait en effet la Suisse à introduire cette carte dans l'assurance de base. Cette carte d'assuré contient des données purement administratives telles que le nom, le sexe, la date de naissance, l'assureur et le numéro d'assuré. Le nouveau document vise avant tout à simplifier les démarches administratives liées au décompte transfrontalier de prestations. Il remplace le formulaire E111. Tous les assurés vont recevoir automatiquement la carte européenne d'assurance maladie d'ici au 31 mars. En tout, huit millions de cartes vont être produites, dont deux millions de cartes de réserve.

● Les langues nationales restent essentielles dans l'économie. Une récente étude, menée auprès de plus de 2 000 entreprises par l'Institut d'économie de

la Haute école spécialisée de Soleure, tord le cou à certaines idées reçues : l'anglais ne serait pas la langue de l'économie en Suisse. Lorsqu'un employé d'une entreprise suisse doit parler dans une langue étrangère, il utilise plus souvent une deuxième langue nationale – allemand ou français – que l'anglais. Le Röstigraben n'est donc pas comme on se l'imagine : les Romands ont intérêt à maîtriser les subtilités de la langue de Goethe, la moitié des entreprises emploient chaque semaine au moins une fois l'allemand dans leurs relations commerciales, bien plus souvent que l'anglais. Quant aux Alémaniques, ils se partagent entre le français, l'anglais et l'italien. Mais le français devance l'anglais. Enfin, au Tessin, l'allemand est largement la langue la plus utilisée, suivi du français et de l'anglais. Les entreprises suisses sont très exigeantes quant aux compétences linguistiques de leurs employés, mais sont peu disposées à s'engager pour soutenir la formation de leurs collaborateurs, toujours selon cette étude. Actuellement, la Suisse est divisée entre les cantons qui enseignent d'abord l'anglais et ceux qui privilégient une autre langue nationale. La question d'une harmonisation se pose donc. L'objectif de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique est qu'à long terme, les élèves suisses apprennent deux langues étrangères au plus tard à partir de la 3^e et de la

5^e année scolaire. Mais les régions resteront libres de choisir si l'anglais ou la langue nationale seront apprises en premier.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le Conseil fédéral a critiqué les propositions de la commission de la santé et de la sécurité sociale concernant la réforme du financement des hôpitaux et la compensation des risques. Ne les jugeant « pas appropriées », il a réaffirmé sa volonté de s'en tenir à ses propres projets.

● Le Conseil fédéral a transmis au Parlement une nouvelle loi eurocompatible sur l'imposition de la bière, qui ne devrait pas entraîner de hausse des recettes. La bière ne devrait désormais plus être imposée en fonction de son prix, mais de sa teneur en alcool.

● Le Conseil fédéral a modifié partiellement l'ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes. Ces contrôles sont effectués sur les employés de la Confédération, les militaires et les tiers qui occupent une fonction sensible du point de vue de la sécurité.

● Le Conseil fédéral a modifié l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse. L'inventaire de 122 objets, mis sur pied en 1981, a depuis été complété par douze séries de sites. La treizième concerne les cantons de Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Lucerne, du Tessin, d'Uri et de Vaud.



suisse
MAGAZINE
SWISS

Le magazine des Suisses et
des amis de la Suisse
est sur Internet...

<http://www.suissemagazine.com>

L'actualité helvétique pour tous...

Nouvelles fédérales

▷ L'inventaire fédéral porte sur des sites construits et habités en permanence, reconnus comme étant d'importance nationale. Cet instrument aide la Confédération à assumer les tâches et les devoirs qui lui sont assignés par la loi sur la protection de la nature et du paysage, à savoir notamment de ménager l'aspect caractéristique des localités.

FINANCES

● Les ménages où les deux époux travaillent devraient payer moins d'impôt fédéral direct dès 2007. Pour diminuer l'inégalité existant par rapport aux concubins, le Conseil fédéral propose de faire passer la déduction pour double revenu de 7 600 francs à 55 000 francs au plus. Les célibataires devront passer à la caisse pour combler une partie des pertes.

● Le Conseil fédéral veut remanier en profondeur le système de prévoyance professionnelle du personnel de la Confédération en passant d'un système de primauté des prestations à la primauté des cotisations. Il est également prévu de relever les cotisations et de réduire les rentes versées en cas de retraite anticipée. Les syndicats jugent la réforme inacceptable. Celle-ci doit entrer en vigueur au cours du deuxième semestre 2007 ou au début 2008. Elle sera soumise au Parlement dès la prochaine session.

● La contrebande reste florissante en Suisse. Durant les six premiers mois de l'année dernière, environ 30 000 cas ont été découverts par les douanes. Pour la Confédération, cela représente 156 millions de francs de redevances non encais-

sées. Les produits agricoles et les denrées alimentaires sont les marchandises les plus prisées.

● La Banque nationale suisse (BNS) a publié pour la première fois les comptes financiers de la Suisse. Ils montrent notamment le niveau élevé des actifs financiers des ménages et l'importance des placements à l'étranger. Les données portent sur la période de 1999 à 2003. À fin 2003, les ménages avaient une valeur financière nette de 984 milliards de francs. Les administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) détenaient des actifs financiers pour 142 milliards de francs et leurs passifs s'établissaient à 249



milliards de francs. Entre 2000 et 2003, la dette financière nette s'est accrue de 22 milliards, passant à 107 milliards de francs. Le financement des caisses de pension de la Confédération, des CFF et de la Poste explique en partie cette évolution, note la BNS. Au total, les actifs suisses à l'étranger atteignaient 2 135 milliards de francs, constitués pour 30 % d'actions et d'autres participations, pour 25 % environ de dépôts bancaires et pour un peu plus de 20 % de titres de créances. La BNS publiera dorénavant chaque année les résultats des comptes financiers de la Suisse.

JUSTICE ET POLICE

● La Suisse, l'Autriche et le Liechtenstein devraient pouvoir plus facilement échanger des données dans le domaine de l'asile. Christoph Blocher et ses deux homologues autrichien et liechtensteinois ont signé un accord. Le texte permet de régler l'échange de données personnelles et d'intensifier la coopération des autorités responsables des questions

d'asile. Il sera ainsi possible d'examiner si un demandeur d'asile a déjà déposé une demande dans d'autres États européens.

● L'opération anti-pédophilie Genesis touche à son épilogue judiciaire, trois ans après son lancement. Sur 1 001 dénonciations, 893 décisions pénales ont été rendues. Pour Falcon, 2^e grand coup contre la pornographie infantile, la moitié des cas sont clos judiciairement. Environ 47 % des 893 décisions pénales rendues dans le cadre de Genesis ont abouti à une condamnation en première instance, a annoncé l'Office fédéral de la police (Fedpol).

● Les autorités fédérales ont lancé une campagne de prévention contre la pornographie infantile sur Internet. Prévue sur trois ans, elle vise à informer enfants, parents et responsables sociaux des comportements à adopter pour se protéger. La campagne chapecoutée par la Prévention suisse contre la criminalité (PSC) a aussi pour but d'inciter les pédophiles potentiels à recourir à une aide thérapeutique.

● À l'instar du Conseil des États, le Conseil national a accepté sans opposition de combler les lacunes du droit helvétique pour que la Suisse puisse adhérer à la Convention de l'Europe contre la corruption.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**